



Règlement Intérieur SAE

Bien vivre :

- Je respecte la propreté des lieux.
- Je respecte les autres grimpeurs et les responsables de salle.
- Je ne monopolise pas une voie les soirs d'affluence.
- J'aide à lover les cordes en fin de séance.
- Je revise les prises qui tournent (Pour les clés, voir le responsable de salle)

Escalade :

- Je m'encorde uniquement avec le nœud de huit.
- Je vérifie systématiquement mon coéquipier avant de commencer à grimper.
- Je grimpe uniquement en moulinette.
- Seules les cordes fournies par la mairie doivent être utilisées (Hors formation et cours encadrés)
- Je suis responsable de la conformité et de l'utilisation de mon matériel (Baudriers et système d'assurage)
- Utilisation de la magnésie poudre interdite, seulement la liquide est autorisée.
- Utilisation du huit pour l'assurage interdite.

Rappel : Le passage du test d'accès aux SAE ne garantit pas mon autonomie en SAE (Assurage en tête non testée) ni celle en Extérieur mais uniquement un niveau technique minimum pour pouvoir grimper en moulinette en salle.



Pour l'accès à la salle de Margencel, il est impératif de détenir le niveau 3 du livret d'escalade !

(Des sessions de validations et de préparations seront mise en place courant d'année pour acquérir le niveau.)

! Bonne grimpe à tous !